



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3825

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le

13 AVR. 2021

Monsieur le maire,

Les évènements climatiques du mois d'octobre 2020 ont mis en exergue la sensibilité de la commune de Malaussène face au risque mouvements de terrain. De nombreux glissements ainsi que des laves torrentielles ont en effet été recensés sur votre commune, générant par endroits, des sinistres sur des biens existants. Ce constat a fait l'objet d'échanges entre nos services et le service RTM-ONF lors de la réunion du 26 mars 2021 en mairie, et a initié la présente démarche.

Afin de tenir compte de la connaissance des risques de mouvements de terrain, je porte officiellement à votre connaissance une carte délimitant une zone à risque valant Porter À Connaissance (PAC) en application des articles L.121-2 du code de l'urbanisme et L.125-2 du code de l'environnement. Désormais, il conviendra de s'y référer pour l'élaboration des documents et la délivrance des autorisations d'urbanisme. Le zonage de cette carte permettra donc de délivrer sous conditions, voire de refuser, les autorisations d'urbanisme, en usant de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire l'obligation de garantir la sécurité publique.

Dans la zone délimitée sur l'extrait cartographique en document joint à ce courrier, tout projet nouveau ou aménagement sur l'existant sera soumis à avis systématique du pôle risques naturels et technologiques de la DDTM.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint un extrait cartographique établissant le périmètre du PAC.

Monsieur Jean-Pierre Castiglia
Maire de Malaussène
Rue de la Traverse
06710 Malaussène

Cette démarche constitue une première réponse aux aléas identifiés sur le territoire communal et à la nécessité de se prémunir du risque. Ainsi, ce premier PAC sera suivi d'une phase d'études approfondies et d'une réflexion sur les solutions à envisager afin que ce risque puisse être pleinement considéré sur votre commune. Je ne manquerai pas de vous tenir informé sur les échéances futures de ce dossier.

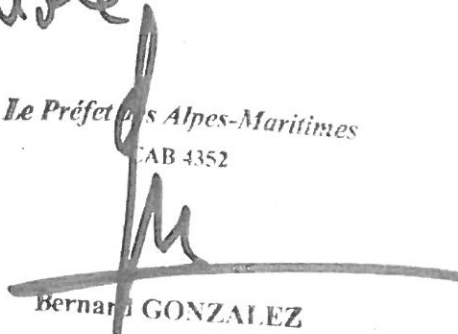
Les services de la direction départementale des territoires et de la mer et plus particulièrement le pôle risques naturels et technologiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

et très cordiale

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 4352



Bernard GONZALEZ

PJ :

- carte du périmètre concerné par le PAC

Copie :

- M. le Sous-Préfet Nice-Montagne

- M. le Président de la Communauté de communes des Alpes d'Azur (CCAA)